

Procès-verbal

Séance du conseil d'administration du 25/04/2023 du lycée Nodier de Dole

Président : Monsieur Daniel-Jean PARENT, Proviseur

Secrétariat : M. Casaubon Seigneur, parents d'élèves élus de l'association PEEP

Le quorum étant atteint avec 20 membres, Monsieur le Proviseur, déclare la séance du conseil d'Administration ouverte à 18h05.

L'ordre du jour du CA est rappelé :

- Adoption des PV du 2 février 2023

1 – Présentation du rapport d'auto-évaluation

2 – Fonctionnement matériel et financier

2.1 Compte financier de l'exercice 2022

2.2 Affectation du résultat de l'exercice 2022

2.3 Décisions budgétaires modificatives pour information n°4 à 6

2.4 Décision budgétaire modificative pour vote

3 – Questions diverses

Arrivée d'un 21^{ème} membre du CA.

Adoption du PV du 2 février 2023 : 0 opposition/contre, 0 abstention, et **21 pour** (unanimité)

1. Présentation du rapport d'auto-évaluation

M le Proviseur informe le conseil d'administration que des entretiens complémentaires à l'auto-évaluation auront lieu sur les journées du 4 et 5 mai. L'équipe en charge de ses entretiens sera composée de deux inspecteurs d'académie, d'une personne de direction et de quatre enseignants

L'évaluation externe se fera à travers des observations de classes, des entretiens programmés avec des représentants des élèves, des enseignants, du personnel administratif, des APE, des AED, des représentants de la région et de la ville et des représentants des parents d'élèves (PEEP et FCPE). Il est prévu d'autres invitations pour d'autres partenaires du lycée et du BTS.

M le Proviseur présente pour information l'auto-évaluation du lycée (pas de vote). Il remercie l'ensemble des participants (administration, enseignants, élèves et parents d'élèves) et en particulier le comité de pilotage et les référents qui étaient au nombre de deux pour les groupes de travail.

Ce rapport a été présenté lors du conseil pédagogique pour consultation et complément de rédaction. Il est diffusé au CA de ce jour pour préparation de l'auto-évaluation externe.

Ce travail sera suivi d'un plan d'action pour la mise à jour du projet d'établissement 2024-2029 en 2023/24 dans le cadre du projet académique (attendu pour fin 2023)

Une intervention d'un enseignant permet de rappeler que cet exercice a été très intéressant, mais que le lycée bénéficie d'une marge de manœuvre limitée. M le Proviseur rappelle que le PACTE enseignant permettra sans doute d'agir sur la base du volontariat.

M le Proviseur souligne que ce travail a été très positif, avec un fort engagement de toutes les parties prenantes et qu'il y a beaucoup d'actions proposées qui ne sont peut-être pas perçues de tous.

Les échanges se poursuivent jusqu'à 18 : 30 sur ce sujet.

2. Fonctionnement matériel et financier

2.1 Compte financier de l'exercice 2022

Le document présentant le compte financier a été diffusé préalablement au CA.

M. l'agent comptable, Philippe Grosjean, présente le compte financier de l'exercice 2022 à partir du rapport et des pièces de développement budgétaires qui avaient été transmis par mail. Les documents appellent quelques explications ou précisions qui sont apportées au cours de la présentation.

Il est précisé que l'exercice est marqué par les points suivants :

- l'activité post-COVID se traduit par une augmentation des sorties et voyages scolaires. Avec la mise en place du pass culture qui permet une prise en charge partielle de l'état sur ce type d'activité.
- forte augmentation des coûts énergétiques et inflation sur l'ensemble des achats.

La Région a aidé les lycées pendant cette période difficile mais les financements de travaux en 2022 ont été réduits.

Le lycée a travaillé sur les achats du service restauration hébergement pour essayer de juguler l'inflation notamment sur les prix des denrées alimentaires. Malgré ce travail ce poste a été déficitaire.

M le Proviseur souligne que la consommation d'énergie a été réduite de – 23% grâce au plan de sobriété engagé fin 2021 : baisse de la température dans tous les locaux, arrêt du chauffage dès le mois de mars. Le réseau est mal adapté, notamment dans le bâtiment de la Charité, et ne permet pas de discriminer les logements des salles de classe.

M. l'agent comptable utilise une présentation type powerpoint pour expliciter le résultat de l'exercice et l'analyse financière.

Le résultat de l'exercice 2022 est excédentaire de 22427,65 €.

M. l'agent comptable explique la notion de jour de fonds de roulement. Le fonds de roulement s'établit à 138171,84 € soit + 24119,67 € par rapport à l'exercice 2021. Il n'y a pas prescription et M. l'agent comptable vise un minimum de 30 jours de fonds de roulement financier qui permet de couvrir une échéance de paiement complète dont le délai maximum fixé pour les EPLE est de 30 jours. Pour 2022 le nombre de jours de fonds de roulement financier s'établit à 49 jours, soit 19 jours ré-employable (49700 €).

NB : le coût moyen d'une journée de fonctionnement est pris sur la période de 2020 à 2022 et en tenant compte de 360 jours sur une année. Ce coût s'établit à 2606 € par jour.

Le fonds de roulement fonctionnel s'établit à 53 jours et la Région préconise que ce fonds soit inférieur à 120 jours. Le niveau de ce fonds est donc correct et il n'y aura pas d'impact sur la dotation de la Région pour 2023.

M. le Proviseur propose de passer au vote du compte financier avec ou sans réserve. Le CA adopte le compte financier à l'unanimité et sans réserves **(21 pour)**.

2.2 Affectation du résultat de l'exercice 2022

M. l'agent comptable propose d'affecter le résultat excédentaire pour 2022, de 22427,65 euros au compte 1068 « autres réserves » et d'en porter le montant à la somme de 140 365,68 euros avec respectivement :

- + 24 671,08 euros pour le Service général.
- 2 243,43 euros pour le Service SRH

M. l'agent comptable propose de passer au vote. Le CA adopte l'affectation du résultat de l'exercice 2022 à l'unanimité et sans réserves **(21 pour)**.

2.3 Décisions budgétaires modificatives pour information n°4 à 6

Ces DBM, Décisions Budgétaires Modificatives, votées dans des CA précédents sont présentés à titre d'information par M. l'agent comptable et sont intégrés dans le compte financier mais ne font pas l'objet d'un vote.

Les explications de M. l'agent comptable ne font l'objet d'aucune question de la part de l'assemblée.

2.4 Décision budgétaire modificative pour vote

Détail :

* 13000 € sur fonds de roulement pour :

* un achat pour l'atelier théâtre qui n'est pas éligible au PPE : 6 praticables pour l'extension de l'estrade en salle Meyer pour environ 3200 €

* 10000 € pour consolider achats denrées (impact inflation)

* 549 € pour facturation à la famille pour la perte d'un appareil photo (recette à percevoir)

* coût formation à distance au logiciel Pronote, mutualisé sur plusieurs établissements, à 280 € / personne

M. l'agent comptable propose de passer au vote pour les décisions budgétaires modificatives (DBM). Le CA adopte ces DBM à l'unanimité et sans réserves **(21 pour)**.

En fin de séance, M. l'agent comptable remercie le personnel pour son implication et son travail pendant cette période difficile avec l'inflation et les coûts énergétiques.

3. Questions diverses

Pas de questions.

La séance est levée vers 19 :45.